



EUROPEAN MEDICINES AGENCY  
SCIENCE MEDICINES HEALTH

23 novembre 2011  
EMA/511023/2012 Adopté  
Conseil d'administration

## Procès-verbal de la 73<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration tenue à Londres le 6 octobre 2011

### 1. Projet d'ordre du jour de la réunion du 6 octobre 2011

[EMA/MB/650168/2011] L'ordre du jour est adopté.

### 2. Déclaration des conflits d'intérêts liés à l'ordre du jour

Il est demandé aux membres de déclarer tout conflit d'intérêt particulier qui pourrait porter atteinte à leur indépendance concernant les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président informe le conseil d'administration de l'examen des déclarations de conflit d'intérêts de membres et de suppléants du conseil d'administration et annonce qu'il enverra plusieurs lettres pour tirer certaines questions au clair.

Les coordinateurs thématiques du conseil d'administration, Xavier De Cuyper (Belgique), Walter Schwerdtfeger (Allemagne) et Lisette Tiddens (vice-présidente) examinent actuellement la politique en matière de conflit d'intérêt qui s'applique au conseil d'administration. Le groupe tentera de proposer un projet afin qu'il soit débattu lors de la réunion de décembre 2011.

Le conseil d'administration est informé du fait que la Cour des comptes européenne mène une inspection sur les systèmes et les politiques de gestion des conflits d'intérêt dans plusieurs agences de l'UE. Les meilleures pratiques seront identifiées parmi les agences contrôlées. Les parties concernées reconnaissent que le domaine des conflits d'intérêt est complexe et nécessite de jongler avec une multitude de cas de figure et de faire la différence entre les conflits d'intérêt «réels» et «perçus comme tels».

### 3. Procès-verbal de la 72<sup>e</sup> réunion, tenue les 8 et 9 juin 2011

[EMA/MB/465305/2011] Le conseil d'administration prend acte du procès-verbal définitif, adopté par procédure écrite le 11 août 2011.



## **3bis Nomination de Guido Rasi en tant que directeur exécutif**

Le conseil d'administration nomme Guido Rasi en tant que directeur exécutif de l'Agence. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a rendu un avis positif après l'audition de M. Rasi, le 13 juillet. La Conférence des présidents du Parlement européen a ensuite pris la décision, le 7 septembre 2011, d'approuver la nomination de M. Rasi au poste de directeur exécutif de l'Agence.

À la suite de cette nomination, Guido Rasi rejoint la réunion du conseil d'administration.

Guido Rasi prendra ses fonctions le 16 novembre 2011.

Il s'agit de la dernière réunion du conseil d'administration pour Andreas Pott en tant que directeur exécutif faisant fonction. Le conseil d'administration le remercie pour les excellents résultats obtenus alors qu'il était à ce poste et pour la fructueuse coopération entretenue avec le conseil d'administration, les autorités nationales compétentes et la Commission européenne, et lui souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de ses travaux en tant que chef de l'unité «Administration».

## **4. Faits marquants exposés par le directeur exécutif faisant fonction**

### **Nouveaux locaux pour l'Agence**

Le conseil d'administration est informé de la signature par l'Agence d'un contrat de location d'un nouveau bâtiment. L'Agence déménagera dans ses nouveaux locaux à la fin du contrat de bail actuel, en 2014.

### **Décharge pour l'exercice budgétaire 2009**

La commission du contrôle budgétaire du Parlement européen a fait une proposition d'octroi de la décharge au directeur exécutif de l'Agence pour l'exercice budgétaire 2009. Il est rappelé au conseil d'administration que le groupe sur la passation de marchés examine les procédures de l'Agence et fera des recommandations afin de renforcer les pratiques de l'Agence dans ce domaine. Les membres du groupe sont: Björn Lemmer, Jytte Lyngvig, Guido De Clercq et Vincenzo Salvatore. Jytte Lyngvig, présidente du groupe, informe le conseil d'administration que les travaux concernant les procédures négociées, la supervision centralisée des appels d'offre et l'utilisation des exceptions sont en cours. Le groupe prévoit de remettre ses recommandations pour la réunion de décembre du conseil d'administration.

### **Enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)**

Le conseil d'administration est informé de la visite de l'OLAF à l'Agence dans le cadre de l'enquête sur le rôle de l'Agence dans l'affaire du médicament «Mediator». La date de cette visite n'a pas encore été confirmée.

### **Visite de la délégation de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen**

La délégation a visité l'Agence en juin 2011 afin de discuter des activités de l'Agence et de l'impact environnemental sur les travaux de l'Agence.

## **Examen des pratiques régissant les réunions**

Le directeur exécutif en fonction insiste sur la nécessité d'utiliser davantage les technologies virtuelles de réunion. Les experts qui ne doivent intervenir que pendant une partie de la réunion devraient avoir la possibilité d'utiliser des techniques audiovisuelles pour y participer.

L'Agence repense actuellement l'organisation des groupes de travail afin de rationaliser leurs activités et leur composition. Le nombre de missions effectuées par les délégués et les membres du personnel devrait diminuer, ce qui devrait permettre d'accroître les capacités et d'économiser des ressources.

## **Lancement d'un nouveau système de gestion des ressources humaines**

Plus tôt cette année, pour remplacer plusieurs bases de données internes, l'Agence avait lancé le système SAP pour les transactions comptables et financières. Un nouveau module spécifique aux ressources humaines vient d'être lancé, en remplacement de trois bases de données supplémentaires. Dans l'ensemble, le nouveau système a permis de rationaliser les activités et d'améliorer l'utilisation des ressources dans les domaines concernés.

## **Programme Excellence opérationnelle - OpEx**

L'Agence est en train de mettre en place le programme «OpEx» qui a notamment pour objectif de rendre les procédures plus efficaces en repensant leur conception. Les procédures concernées par cette approche sont les variations de type I, la validation et la gestion des demandes d'accès aux documents et l'information.

## **Jeux olympiques 2012**

Les réunions prévues pendant la période de pointe des Jeux olympiques, en juillet et en août 2012, qui ne peuvent être annulées ou reportées se tiendront ailleurs. Plusieurs autorités nationales, dont celles de Suède, d'Allemagne, de Malte et des Pays-Bas, ont accepté d'accueillir ces réunions. La vidéoconférence sera davantage utilisée pendant les Jeux olympiques. Un projet parallèle est en cours afin d'organiser le travail des membres du personnel.

## **5. Rapport semestriel 2011 du directeur exécutif en fonction de l'EMA (janvier à juin 2011)**

[EMA/MB/653974/2011] Le conseil d'administration prend acte du rapport semestriel 2011. Le document fournit des informations détaillées sur les progrès enregistrés par rapport aux objectifs et aux indicateurs de performance établis dans le programme de travail 2011. L'Agence est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés. Les recettes concordent avec les prévisions tandis que les dépenses sont moins élevées que prévu. Ces économies sont nécessaires afin de mettre en œuvre la législation sur la pharmacovigilance et de financer le déménagement de l'Agence dans ses nouveaux locaux.

Un fait marquant au premier semestre est l'importance croissante des activités liées à l'affaire du Mediator en France. L'Agence a reçu la visite de nombreuses parties prenantes comme le Sénat français, l'Assemblée nationale française et l'IGAS, et a répondu aux demandes de renseignements émanant des médias et des commissions enquêtant sur le médicament et tout ce qui l'entoure.

L'affaire susmentionnée et la politique générale de transparence ont eu des répercussions sur le nombre de demandes d'accès aux documents, qui s'est élevé à 800 000 pages au premier semestre de cette année.

L'affaire du Mediator a également contribué à un plus grand nombre de saisines puisque le climat pousse à être plus prudent.

S'agissant des médicaments à base de plantes, le conseil d'administration soulève la question de l'inaccessibilité des données de génotoxicité au comité des médicaments à base de plantes, ce qui empêche le comité d'effectuer ses travaux. La situation est telle que le comité a de plus en plus de mal à atteindre ses objectifs de travail, malgré le plan d'action mis en place précédemment.

Quant aux initiatives dans le domaine de la transparence, il est rappelé que l'Agence visera à appliquer une politique de diffusion proactive des documents fondamentaux issus du processus d'élaboration d'avis. Un exercice visant à définir les informations commerciales confidentielles est en cours, en coopération avec les directeurs des agences des médicaments (DAM). Lors de sa prochaine réunion, le conseil d'administration examinera plus en profondeur les activités en cours dans le domaine de la transparence.

## **6. Mise en œuvre de la feuille de route de l'EMA pour 2015**

[EMA/MB/550544/2011] Le conseil d'administration approuve le plan de mise en œuvre de la «Feuille de route pour 2015». Le conseil d'administration communique ses commentaires définitifs sur le rôle que joue l'Agence dans le domaine des essais cliniques et dans la réponse aux menaces sanitaires au niveau européen. Le document actualisé sera publié sur le site web après la réunion. L'Agence se basera sur le plan de mise en œuvre pluriannuel pour préparer ses programmes de travail annuels et pour établir à quel moment les décisions définitives seront prises quant au choix des activités qui seront poursuivies, selon les ressources disponibles. Le conseil d'administration remercie les coordinateurs thématiques (Christina Åkerman, Aginus Kalis, Jytte Lyngvig, Marcus Müllner, Giuseppe Nisticó et Lisette Tiddens) de leurs contributions à l'élaboration de ce document.

## **7. Mise en œuvre de la législation sur la pharmacovigilance**

Le conseil d'administration prend acte de la présentation résumant les débats sur la mise en œuvre de la législation sur la pharmacovigilance, tenus lors de la réunion des directeurs des agences des médicaments le 5 octobre 2011. Les objectifs de la réunion étaient d'aborder les questions stratégiques nécessitant l'avis des DAM, notamment les éléments ayant une importance critique pour les autorités nationales compétentes, et de sensibiliser sur des domaines spécifiques. Le conseil d'administration note que la situation budgétaire a évolué depuis sa dernière réunion de mars 2011, lorsque l'avant-projet de budget 2012 avait été adopté. Cela demande un réexamen des possibilités de mise en œuvre de la législation. Les priorités de cette mise en œuvre sont donc revues comme suit: la priorité est accordée aux activités contribuant à la santé publique, suivies des activités promouvant la transparence et améliorant la communication, puis viennent les mesures de simplification.

## **7bis Rapport sur les projets de télématique de l'UE**

[EMA/MB/793453/2011] Le conseil d'administration prend acte du rapport sur la mise en œuvre des projets de télématique. La forme de celui-ci a été modifiée à la demande du comité de télématique du conseil d'administration. Les membres discutent de la nécessité d'un nouveau renforcement de la gouvernance du programme de télématique de l'UE. Historiquement, les principaux facteurs ayant un effet négatif sur la réalisation des projets étaient une structure de gouvernance complexe, un manque de connaissances lors de la phase de mise en œuvre, un manque de continuité entre les projets et une représentation inadéquate des utilisateurs professionnels.

## **8. Première mise à jour concernant la mise en œuvre de la politique sur les conflits d'intérêt pour les experts et les membres du personnel**

Le conseil d'administration prend acte de la présentation sur la mise en œuvre des politiques sur les conflits d'intérêt pour les experts et les membres du personnel. La politique concernant les experts a été mise en œuvre le 29 septembre 2011, les déclarations des experts ayant été publiées le 30 septembre. Cette politique ne couvre pas les membres du personnel ni les experts qui travaillent auprès d'autorités nationales compétentes, dont le cas est examiné dans le protocole d'accord signé par tous les États membres. Lors de la rédaction du rapport, 2600 des 5000 experts figurant dans la base de données avaient signé leur déclaration d'intérêts.

Un rappel a été envoyé aux experts qui travaillent avec l'EMA mais n'ont pas encore mis à jour leur déclaration d'intérêts conformément à la nouvelle politique pour leur préciser qu'ils ne recevraient pas les documents et/ou les invitations pour les réunions d'octobre des comités scientifiques tant que leur déclaration d'intérêts signée ne serait pas reçue. Il convient de souligner que la plupart des experts qui n'ont pas introduit leur déclaration d'intérêts ne sont pas impliqués dans les activités de l'EMA. Il est convenu que les informations sur le sujet figurant sur le site web seraient rendues plus claires afin de confirmer explicitement que les experts n'ayant pas remis une déclaration signée et valable ne seront plus concernés par les activités de l'EMA.

Un aperçu des répercussions de la nouvelle politique sur les comités scientifiques est présenté. Les membres discutent du fait que, pour la plupart des experts ayant des intérêts directs, renoncer à ces intérêts ne pose pas de problème. Les membres reconnaissent néanmoins qu'il pourrait être désavantageux pour les experts spécialisés dans un domaine précis de mettre fin à leurs contributions, du fait que s'ils renoncent à certaines de leurs activités cela pourrait nuire à leur niveau d'expertise à long terme. Ces membres devront cependant faire un choix réfléchi en gardant à l'esprit la politique en vigueur.

Le projet de règles sur les conflits d'intérêts pour les membres du personnel a été adopté en juin et sa mise en œuvre a débuté immédiatement. Elle avance conformément au plan. Les membres du personnel ont mis à jour leurs déclarations d'intérêts pendant l'été et l'attribution du niveau de risque est en cours. Les règles ont été envoyées à la Commission européenne pour approbation et le dialogue se poursuit.

## **9. Composition du comité de télématique du conseil d'administration**

[EMA/MB/751210/2011] Le conseil d'administration nomme Sir Kent Woods membre du comité de télématique du conseil d'administration suite au départ de Pat O'Mahony du comité, plus tôt cette année.

## **10. Question liée aux membres du personnel**

## **11. Procédure de prise de décision du conseil d'administration**

[EMA/MB/746083/2011] Le conseil d'administration aborde l'opportunité de revoir la procédure de prise de décision dans les cas où il est clair qu'un consensus ne se dégage pas. La pratique actuelle est d'adopter les décisions par consensus. Le conseil d'administration ne vote en général que dans des situations exceptionnelles, à part lors d'élections.

Le conseil d'administration décide de clarifier ce point des règles de procédure et d'indiquer que, dans les cas où un consensus ne se dégage visiblement pas, le président demandera aux membres s'ils souhaitent voter après la clôture des débats. Ce vote sera ouvert et le procès-verbal de la réunion indiquera quels membres ont voté pour, contre, ou se sont abstenus. Si les discussions sont controversées, le procès-verbal donnera de plus amples détails sur la discussion et enregistrera les avis divergents.

Les règles de procédure révisées seront présentées pour adoption à la réunion de décembre.

## **12. Réintégration du comptable**

[EMA/MB/729369/2011] Le conseil d'administration réintègre Gerard O'Malley en tant que comptable de l'Agence, avec effet le 6 octobre 2011, à la suite de son retour après une longue absence.

## **13. Modalités d'application du Règlement du personnel**

[EMA/MB/742275/2011; EMA/MB/751326/2011; EMA/MB/742295/2011; EMA/MB/752482/2011] Le conseil d'administration adopte les modalités d'application suivantes:

- congé;
- régime de travail à temps partiel;
- congé parental et familial.

Il est porté à l'attention du conseil d'administration que les agences de l'UE n'ont plus la possibilité d'adapter les modalités d'application aux circonstances particulières propres après avoir obtenu un avis favorable de la Commission européenne. Toutes les modalités doivent maintenant suivre les règles telles qu'adoptées par la Commission. Le conseil d'administration adopte donc la décision de déléguer au président le pouvoir de signer ces modalités d'application au nom du conseil d'administration sans les présenter en séance plénière.

## **14. Dates de réunion du conseil d'administration**

[EMA/MB/376489/2011] Le conseil d'administration adopte les dates de réunion suivantes en 2012:

- mercredi 21 mars et jeudi 22 mars;
- jeudi 7 juin;
- jeudi 4 octobre;
- jeudi 13 décembre.

Le conseil d'administration prend également acte des dates de réunion en 2013 proposées.

## **15. Substances d'origine humaine (SoHO)**

Le conseil d'administration prend acte du rapport oral présenté par le président sur les progrès engrangés à la suite de la dernière réunion. Deux représentants du conseil d'administration, Walter Schwerdtfeger et Lisette Tiddens, ont été nommés au sein du groupe de pilotage mis en place par la Commission européenne afin de contribuer à la mise en œuvre des accords dans le domaine de la traçabilité des tissus et des cellules. Des membres du conseil d'administration du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ainsi que des représentants des autorités nationales compétentes participent également aux travaux du groupe. Celui-ci aura pour objectif de répondre aux inquiétudes soulevées par les conseils d'administration des deux institutions et de répondre aux besoins et aux attentes des autorités nationales compétentes. La première réunion est prévue le 27 octobre 2011.

Les membres prennent acte du rapport du président concernant les fortes disparités existant entre les États membres au niveau de l'attribution des responsabilités pour les substances d'origine humaine (SoHO). Plus précisément, dans cinq États membres, ce sont les autorités nationales compétentes responsables des médicaments qui sont en charge de ces substances, dans dix autres une partie de la responsabilité incombe aux autorités nationales compétentes responsables des médicaments tandis que dans douze autres États membres, les autorités nationales compétentes responsables des substances d'origine humaine ne sont pas les mêmes que celles responsables des médicaments.

S'agissant de la demande d'ouverture du groupe à un plus grand nombre de représentants des États membres, la Commission européenne confirme que le groupe de pilotage doit rester petit et représenter les trois entités (l'EMA, l'ECDC et les autorités nationales compétentes) pour les tissus et les cellules, surtout que ce groupe est en charge du travail de préparation.

## **16. Quatrième rapport sur les progrès des interactions avec les patients**

[EMA/MB/744981/2011; EMA/632696/2011] Le conseil d'administration prend acte du rapport sur les interactions avec les associations de patients et de consommateurs dans le cadre convenu en 2005. Le rapport conclut que les interactions entre l'Agence et les associations de patients et de consommateurs sont en nette augmentation. Le futur cadre révisé se concentrera sur le rôle des patients dans les comités scientifiques, l'implication des patients dans l'évaluation des risques/avantages et la mise en œuvre d'une stratégie pour la formation et le soutien. Concernant la fréquence d'élaboration de ces rapports, le conseil d'administration estime que les rapports doivent rester annuels. Les membres seraient toutefois heureux de recevoir une version allégée de ces derniers.

## **17. Critères révisés pour les associations de patients et de consommateurs impliqués dans les activités de l'EMA**

[EMA/MB/744342/2011; EMA/MB/24913/2005/rev.1] Le conseil d'administration adopte les critères révisés devant être respectés par les associations de patients et de consommateurs impliqués dans les activités de l'EMA. Les critères révisés prévoient notamment une plus forte participation des associations et une révision du critère de transparence dans la communication d'informations sur les sources de financement.

## **18. Politique relative aux utilisations mineures et aux espèces mineures (MUMS): rapport annuel 2011**

[EMA/MB/743894/2011; EMA680110/2011] Le conseil d'administration prend acte du rapport sur la mise en œuvre de la politique relative aux utilisations mineures et aux espèces mineures. L'objectif de cette politique est d'accroître la disponibilité des médicaments vétérinaires en stimulant les applications pour les utilisations mineures et les espèces mineures. Le conseil d'administration remercie l'Agence, les autorités nationales et les collègues qui étaient directement responsables de la mise en place de cette initiative très fructueuse. Cette politique est perçue comme un autre bon exemple prouvant que les activités conjointes entre les agences nationales et l'EMA contribuent à amener sur le marché des produits dont le développement pourrait sans cela être à l'arrêt.

Le programme se poursuivra en 2012. Il est proposé d'examiner plus avant les espèces mineures à l'avenir. Le conseil d'administration mentionne également la coordination avec le projet DISCONTTOOLS (une initiative conjointe de l'industrie et d'autres parties prenantes menée sous la direction de la plateforme technologique européenne sur la santé animale dans le monde), qui pourrait être explorée par exemple en incluant dans la politique les maladies identifiées par le projet DISCONTTOOLS. Le prochain rapport sera élaboré en 2013.

## **19. Rapport sur la situation d'EudraVigilance concernant les médicaments à usage vétérinaire**

[EMA/MB/744682/2011] Le conseil d'administration prend acte du rapport périodique actualisé sur la situation de mise en œuvre de la base de données européenne pour le recueil des événements indésirables liés aux médicaments à usage vétérinaire.

## **20. Rapport de la Commission européenne**

La Commission européenne fait le point sur un certain nombre de questions, notamment:

- La mise en œuvre de la directive sur les soins de santé transfrontaliers (mise en œuvre d'ici octobre 2013, différentes mesures d'application devront être adoptées).
- Les réseaux européens de référence pour les maladies rares (établissement des critères permettant d'identifier les réseaux, leur financement et leur fonctionnement).
- Santé en ligne (base juridique pour établir un réseau volontaire d'États membres pouvant adopter des lignes directrices; les travaux progressent dans les domaines des registres de patients et de l'interopérabilité entre systèmes nationaux).
- La création et le fonctionnement d'organes et d'accords pour l'évaluation de la technologie médicale afin de soutenir financièrement les activités dans ce domaine.
- La directive sur les médicaments falsifiés (la date de mise en œuvre est janvier 2013; les trois domaines d'activité pour les mesures d'application sont la sécurité, le contrôle des importations de principes pharmaceutiques actifs et la conception d'un logo pour les pharmacies en ligne).
- La proposition révisée sur l'information des patients devrait être adoptée le 11 octobre 2011.
- Une proposition sur la sécurité sanitaire pour mieux protéger les citoyens contre les graves menaces transfrontalières à la santé publique (la Commission européenne s'attend à ce que la proposition soit adoptée en juillet 2012).

- La Commission élabore une analyse d'impact pour la révision de la législation sur les essais cliniques (l'objectif est de préparer une proposition pour le troisième trimestre 2012).
- Le partenariat d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé (les premiers domaines d'activité ont été identifiés).
- Un appel à manifester son intérêt pour être membre de certains comités de l'EMA et de son conseil d'administration (publié le 30 septembre 2011 et ouvert jusqu'à début décembre 2011).
- La révision de la législation sur les médicaments vétérinaires (la proposition sera présentée dans un paquet comprenant la législation sur les aliments médicamenteux; aucun délai n'a encore été fixé pour cette proposition).
- Les modifications au règlement concernant les redevances incluront les redevances prévues dans la législation sur la pharmacovigilance (une proposition de la Commission européenne devrait être présentée en 2012. Les débats sont en cours concernant la nécessité d'un budget transitoire pour l'EMA).

## **21. Rapport des directeurs des agences des médicaments (DAM)**

Le conseil d'administration prend acte des mises à jour sur un certain nombre de questions, notamment les suivantes.

- Les initiatives des DAM dans le domaine des essais cliniques dans le cadre de la révision de la législation sur les essais cliniques (procédure d'harmonisation volontaire).
- La publication du document des DAM dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.
- Les travaux des DAM pour soutenir l'innovation (évaluation de la technologie médicale, discussions sur les dispositifs médicaux et impact de la refonte de la législation concernée).
- Le prochain cycle de l'exercice d'évaluation comparative des agences européennes des médicaments.

## **Liste des procédures écrites au cours de la période allant du 17 mai 2011 au 14 septembre 2011**

- N° 07/2011 – Nomination de Helder Mota-Filipe en tant que membre suppléant du CHMP, proposée par le Portugal, finalisée le 5 juillet 2011.
- N° 08/2011 – Nomination de Janne Komi en tant que membre du CHMP, proposée par la Finlande, finalisée le 14 juillet 2011.
- N° 09/2011 – Nomination de Michel Tougouz Nevessignsky en tant que membre suppléant du CHMP, proposée par la Belgique, finalisée le 9 septembre 2011.
- Procédure écrite pour l'adoption des comptes définitifs de l'Agence pour l'exercice budgétaire 2010, adoptée le 28 juin 2011.
- Procédure écrite pour l'adoption du projet de procès-verbal de la 72<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration, adoptée le 10 août 2011.

## **Documents présentés pour information**

- [EMA/MB/793451/2011] Rapport sur les activités télématiques de l'UE.
- [EMA/MB/711444/2011; EMA/MB/711456/2011; EMA/MB/711459/2011] Procès-verbaux des réunions de mars, mai et juin du comité télématique du conseil d'administration (MBTC).
- [EMA/MB/714970/2011] Résultat des procédures écrites pour la période allant du 17 mai 2011 au 14 septembre 2011.
- [EMA/MB/730141/2011] Synthèse des transferts de crédits dans le budget 2011.

## **Documents présentés**

- Projet d'ordre du jour révisé version 4.0.
- Lettre du président du Parlement européen.

# Liste des participants à la 73<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration, tenue à Londres le 6 octobre 2011

**Président: Sir Kent Woods**

	Membres	Suppléants (et autres participants)
<b>Belgique</b>	Xavier De Cuyper	
<b>Bulgarie</b>		Meri Peycheva
<b>République tchèque</b>	Jiří Deml	
<b>Danemark</b>	Jytte Lyngvig	
<b>Allemagne</b>	Walter Schwerdtfeger	Klaus Cichutek
<b>Estonie</b>	Kristin Raudsepp	
<b>Irlande</b>	Pat O'Mahony	Rita Purcell
<b>Grèce</b>	Ioannis Tountas	
<b>Espagne</b>	Belén Crespo Sánchez-Eznarriaga	
<b>France</b>	Dominique Maraninchi	Miguel Bley Jean-Pierre Orand
<b>Italie</b>	Luca Pani	Paolo Siviero Silvia Fabiani George Antoniou
<b>Chypre</b>		
<b>Lettonie</b>	Inguna Adoviča	
<b>Lituanie</b>	Gyntautas Barcys	
<b>Luxembourg</b>	<i>Excusé</i>	
<b>Hongrie</b>	Tamás L Paál	
<b>Malte</b>	Patricia Vella Bonanno	Gavril Flores
<b>Pays-Bas</b>	Aginus Kalis	Birte Van Elk
<b>Autriche</b>	Marcus Müllner	
<b>Pologne</b>	Grzegorz Cessak	
<b>Portugal</b>	Jorge Torgal	Nuno Simoes
<b>Roumanie</b>		Simona Bădoi
<b>Slovaquie</b>	Jan Mazág	
<b>Slovénie</b>	Martina Cvelbar	
<b>Finlande</b>		Pekka Kurki
<b>Suède</b>		Christer Backman
<b>Royaume-Uni</b>	Kent Woods	Jonathan Mogford Jonathan Hafferty
<b>Parlement européen</b>	Giuseppe Nisticó Björn Lemmer	
<b>Commission européenne</b>	Paola Testori Coggi	Lenita Lindström
<b>Représentants des associations de patients</b>	<i>Mary Baker excusée</i> Mike O'Donovan	
<b>Représentants des associations de médecins</b>	Lisette Tiddens-Engwirda	
<b>Représentants des associations de vétérinaires</b>	Henk Vaarkamp	
<b>Observateurs</b>	Rannveig Gunnarsdóttir (Islande) Brigitte Batliner (Liechtenstein) <i>Norvège excusée</i>	

**Agence européenne des  
médicaments**

Andreas Pott  
Patrick Le Courtois  
David Mackay  
Hans-Georg Wagner  
Noël Wathion  
Sylvie Bénéficé  
Riccardo Ettore  
Martin Harvey Allchurch  
Isabelle Moulon  
Frances Nuttall  
Vincenzo Salvatore  
Emer Cooke  
Karen Quigley  
Zuzana O'Callaghan  
Nerimantas Steikūnas